

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 14 septembre 2023, à 19 h 00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère sous la présidence du maire, Marcel Normand.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est absent:

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est également présent Karl Péguy Saint Fort, Directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et après vérification des formalités relatives à la signification de la convocation aux membres du conseil, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Président de l'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h09.

543-2023

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation à l'extraordinaire et de l'ordre du jour qui leur ont été notifiés par le Greffier-trésorier conformément aux prescrits de l'article 152 et 153 du Code Municipal l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,

Il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin

QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour soient acceptés tel que lus et déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Adoption des comptes

3.2 - Municipalité Amie des enfants (MAE)

3.3 - MADA

- 3.4 - Location d'un garage
- 3.5 - Résolution autorisant le Directeur général et greffier-trésorier à s'informer auprès d'Infotech et à rapatrier le contrat de la gestion du rapport de conciliation bancaire
- 3.6 - Résolution pour ouverture d'un compte d'investissement et de projets à la Caisse Desjardins
- 3.7 - Adoption Résolution confirmant l'autorisation accordée par le maire au responsable de la voirie assurant la transition et la gestion de certains dossiers urgents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

544-2023

3.1 Adoption des comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis

QUE les dépenses présentées pour le mois d'août 2023 soient autorisées et acceptées pour des factures s'élevant à \$ **409,037.77** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 août 2023. Auquel s'ajoute un montant de **32,675.76 \$** consigné au rapport des salaires nets du 31 août 2023. Le tout totalisant un montant global de **441 713.53 \$**.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

545-2023

3.2 Municipalité Amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris les démarches pour devenir Municipalité Amie des Enfants (MAE) à la suite de l'adoption de la résolution **468-2023** autorisant le dépôt d'un dossier de candidature ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à réaliser ces projets au cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert:

a) **D'APPROUVER ET DE TRANSMETTRE** les 3 engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska d'ici le 17 octobre 2023;

b) **D'ASSURER** par le Directeur général greffier trésorier le suivi administratif afin que la municipalité de Saint-Valère obtienne dans un délai normal la reconnaissance "Municipalité Amie des Enfants" (**MAE**);

c) **D'ACHEMINER** à la MRC la lettre de motivation, signée par le maire, Monsieur Marcel Normand, qui démontre la volonté de poursuivre notre reconnaissance municipale MAE;

d) **DE S'ENGAGER** à poser les actions relatives aux exigences d'obtention de la reconnaissance MAE inscrites à la résolution adoptée en juin 2023 ;

e) **DE S'ENGAGER** à réaliser les 3 engagements suivants au cours de la période 2024-2026 :

1. Favoriser la participation citoyenne et l'implication sociale des jeunes sur le territoire de la MRC
2. Créer un comité jeunesse consultatif en environnement afin que les jeunes puissent affirmer leurs inquiétudes et partager des solutions pour la prévention de notre environnement.
3. Créer un fonds jeunesse, par et pour les jeunes au sein de la MRC d'Arthabaska

Adopté à l'unanimité des conseillers.

546-2023

3.3 MADA

CONSIDÉRANT QUE la MRC D'ARTHABASKA souhaite procéder à une démarche collective dans le cadre du renouvellement d'adhésion au Programme '*Municipalités amies des aînés*' pour le compte des municipalités de la région:

CONSIDÉRANT QUE le programme '*Municipalités amies des aînés*' vise à encourager le vieillissement actif des aînés au sein de leur communauté.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère souhaite consolider et renforcer sur son territoire l'accompagnement significatif aux aînés afin de les aider dans leur autonomie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par la Conseillère Joséane Turgeon:

- a) **D'APPUYER** la demande produite par la MRC d'ARTHABASKA par le truchement de son département du Développement des Communautés consistant à renouveler l'adhésion de la municipalité de Saint-Valère au programme de '*Municipalités amies des aînés*'
- b) **DE NOTIFIER** la MRC d'ARTHABASKA que le conseil de la municipalité de Saint-Valère souhaite participer à la démarche collective concernant le renouvellement de son adhésion au Programme Municipalités Amies des aînés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

547-2023

3.4 Location d'un garage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Valère a adopté la résolution **458-2023** relatif à un règlement d'emprunt répondant au **#397-2023** afin de se doter d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT Q'UN avis public a été donné en date du 20 juin 2023 notifiant les citoyens et citoyennes de Saint-Valère à prendre connaissance du règlement 397-2023;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de Saint -Valère habilités ont été appelés à se prononcer sur l'adoption du règlement 397-2023;

CONSIDÉRANT QUE la population a manifesté son objection relative à l'adoption de ce règlement par voie référendaire soit un total de 206 dépassant les 110 légalement requis;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à la location temporaire d'un espace devant héberger le garage municipal;

CONSIDÉRANT les différentes visites de prospection effectuées par le maire et des conseillers ainsi que le responsable de la voirie;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport de suivi des visites ainsi que la prise de photos ont été transmis et notifiés aux membres du conseil assorti de recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le contenu et les conditions de l'offre la plus plausible ont été communiqués aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la Conseillère Claudia Quirion:

a) **QUE** l'offre de soumission de Monsieur Notin Steeve de la compagnie 92631266 Québec Inc ayant pour matricule fiscale NEQ 1178684875 soit acceptée pour la location du garage municipal situé au 250 Route 161 pour une durée de deux (2) ans allant du **1er Novembre 2023 au 31 Octobre 2025**;

b) **QUE** le Directeur général est habilité à préparer et à signer pour et au nom de la municipalité conformément aux articles 211 et 212 du Code municipal du Québec;

c) **QUE** la mensualité de la location du garage soit établie au montant de **1,500\$** ;

d) **D'ACCEPTER** la prise en charge de tous les coûts liés à la mise en opération du garage notamment ceux du chauffage, de l'éclairage, du déneigement et à la maintenance de l'espace pendant la durée du bail;

e) **D'INSTRUIRE** le responsable de la voirie qu'il est habilité à utiliser le terrain adjacent pour stocker le sable et autres matériaux;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

548-2023

3.5 Résolution autorisant le Directeur général et greffier-trésorier à s'informer auprès d'Infotech et à rapatrier le contrat de la gestion du rapport de conciliation bancaire

CONSIDÉRANT QUE le service comptable de la municipalité de Saint-Valère depuis avril 2023 fonctionne avec un personnel réduit;

CONSIDÉRANT QUE sa directrice générale adjointe se chargeant des aspects comptables et financiers s'est vue indisponible pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans le cadre de la mise en place du logiciel comptable en vigueur a eu un accord de soutien et d'aide avec INFOTECH;

CONSIDÉRANT QU'INFOTECH depuis cette vacation s'est évertué à effectuer pour le compte de la municipalité le rapport de Conciliation Bancaire mensuel du compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Services Comptables

et des suggestions du nouveau directeur général greffier-trésorier, Monsieur Karl Péguy Saint-Fort;

CONSIDÉRANT QU'IL y lieu par la nouvelle administration la prise en charge de cette fonction consistant à procéder à la conciliation bancaire sur une base mensuelle des comptes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau directeur général s'est renseigné sur le contenu de cette collaboration fournie par INFOTECH à la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par la Conseillère Claudia Quirion:

- a) **D'AUTORISER** le nouveau directeur général à assurer le suivi administratif auprès d'INFOTECH en vue de rapatrier progressivement cette tâche antérieurement dévolue de fait à cette dernière;
- b) **DE PROPOSER** un chronogramme permettant de solliciter la formation de certains employés désignés par la Direction générale pour une gestion efficace de l'utilisation du Sysgem;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

549-2023

3.6 Résolution pour ouverture d'un compte d'investissement et de projets à la Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT QUE le compte de fonctionnement de la municipalité est domicilié à la Caisse Desjardins des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire assurer la gestion des dépenses de fonctionnement séparément des dépenses de Projets et d'Investissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin:

- a) **D'AUTORISER** la Direction générale à assurer le suivi administratif et financier avec la caisse Desjardins des Bois-Francis en vue de l'ouverture d'un compte au nom de la Municipalité appelé **Compte de Projets et Investissements**;
- b) **DE DÉSIGNER** le maire Marcel Normand et le Directeur général, Karl Péguy Saint Fort ainsi que la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière Madame Annick Girouard comme représentants et signataires de ce compte.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

550-2023

3.7 Adoption Résolution confirmant l'autorisation accordée par le maire au responsable de la voirie assurant la transition et la gestion de certains dossiers urgents.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et greffier-trésorier Bernard Déraps s'est démis de ses fonctions en date du 31 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste du Directeur général est effective au 3 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les prescrits du Code Municipal accorde au maire un pouvoir discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer le suivi urgent de certains projets et dossiers en cours durant cette vacation en attendant l'embauche d'un nouveau Directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le maire a utilisé de son pouvoir discrétionnaire en instruisant le responsable de la voirie de la municipalité d'assurer durant une courte transition la gestion exclusive de 3 dossiers gérés par le directeur général sortant qui ont trait à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE les 3 dossiers suivants confiés au responsable de la voirie ont été conduits avec satisfaction et obtenu les résultats escomptés :

- a) Prospectus pour l'obtention d'un nouvel espace pour le garage municipal;
- b) Suivi et décompte du Projet du rang 11;
- c) Suivi et Décompte du Projet Terre-Plein

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis:

DE VALIDER l'autorisation accordée par le maire Normand au responsable de la voirie durant la période transitionnelle consistant à assurer le suivi des points évoqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

551-2023

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée lors de cette séance.

552-2023

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion:

QUE la séance est levée à 19h59

Adopté à l'unanimité.

Marcel Normand
Maire
trésorier

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

